

29 Mar 2024 -16:57

## Conseil des ministres du 29 mars 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 29 mars 2024 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Extension du champ d'application des flexi-jobs en Communauté germanophone

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal élargissant le champ d'application des flexi-jobs en Communauté germanophone à trois secteurs supplémentaires.

Les secteurs visés sont les suivants :

- les travailleurs et les employeurs dont l'activité principale est la garde d'enfant (code NACE 88.91)
- l'enseignement officiel et les membres du personnel subventionné occupés par les établissements d'enseignement libre subventionnés par la communauté
- les travailleurs et les employeurs du secteur du sport et de la culture, pour autant que les employeurs ne relèvent pas de la même loi du 5 décembre 1968 et leur activité principale corresponde à la description d'un des codes NACE sous la catégorie 93.1 ou 90

L'extension est valable à partir du 1er juillet 2024.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Compétences des membres du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire national - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi définissant les compétences dont disposeront les membres du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire national lors de missions officielles.

L' avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Réglementation relative à la composition et au fonctionnement du comité de gestion de la BAEC

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt et de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant des modalités concernant la composition et le fonctionnement du nouveau comité de gestion de la Banque de données des actes de l'état civil (BAEC).

La loi du 13 septembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de modernisation de l'état civil, a modifié un certain nombre de dispositions introduites par la loi relative à la modernisation de l'état civil. L'un des objectifs de cette loi est de mettre la législation actuelle sur l'état civil en conformité avec le Règlement général sur la protection des données. Elle vise notamment à attribuer et à définir plus clairement les responsabilités qui concernent la BAEC. À cette fin, la loi introduit notamment une responsabilité conjointe du SPF Justice, des autorités communales et du SPF Affaires étrangères en matière de traitement dans la BAEC. Il en résulte une modification de la composition, du fonctionnement et des tâches du comité de gestion de la BAEC.

Le projet d'arrêté royal remplace donc l'arrêté royal du 22 février 2019 fixant les modalités de composition et de fonctionnement du comité de gestion.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte

Porte-parole (FR)

[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche

Porte-parole (NL)

[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Financement des hôpitaux pour le stockage, la distribution et l'administration de vaccins Covid-19

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au financement du stockage, de la distribution et de l'administration de vaccins contre le Covid-19 par les hôpitaux.

Le projet prévoit, d'une part, le financement fédéral des hôpitaux qui ont été désignés comme hub pour le stockage et la distribution des vaccins contre le Covid-19 et, d'autre part, le financement de la vaccination de base contre le Covid-19 administrée dans les hôpitaux pendant la période du 28 décembre 2020 au 30 novembre 2021 inclus.

Pour cette période, une intervention forfaitaire composée des éléments suivants est allouée à chaque hôpital hub :

- un montant de 1.000 euros pour les frais de démarrage liés aux travaux préparatoires
- un montant de 500 euros par firme pharmaceutique dont les vaccins ont été conservés afin de couvrir les coûts administratifs
- un montant de 100 euros par mois pour chaque mois où l'hôpital hub a conservé des vaccins
- un montant de 110 euros par livraison à l'hôpital hub
- un montant de 60 euros par jour par point de vaccination approvisionné le jour en question depuis le stock de l'hôpital hub

Pour la vaccination contre le Covid-19 des personnes dans l'hôpital, un montant de 4,83 euros est accordé à l'hôpital par dose de vaccin administrée dans l'hôpital et faisant partie de la vaccination de base contre le Covid-19.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Adaptation des compétences de l'assistant en soins infirmiers

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte, dans le cadre de la réforme de la profession d'infirmier, les compétences de l'assistant en soins infirmiers.

Cette adaptation est nécessaire pour maintenir la cohérence avec d'autres réglementations qui ont été adaptées depuis lors dans le cadre de la réforme de la profession d'infirmier. Cette adaptation est également nécessaire pour que les futurs assistants en soins infirmiers puissent également être employés pour collecter du sang et des dérivés sanguins.

Dans le cadre de la réforme de la profession d'infirmier, le contenu de l'arrêté royal du 18 juin 1990 fixant la liste des prestations techniques infirmières et la liste des actes qui peuvent être confiés à des praticiens par un médecin ou un dentiste, ainsi que les modalités d'exécution de ces prestations et actes et les exigences de qualification auxquelles doivent satisfaire les praticiens seront révisés. La révision de cet arrêté royal du 18 juin 1990 renforce les compétences des infirmiers responsables des soins généraux. Un certain nombre de dispositions sont adaptées dans l'arrêté royal relatif à l'assistant en soins infirmiers, de sorte que le contenu de ces deux arrêtés reste cohérent.

Une deuxième adaptation du texte est nécessaire à la suite de l'avant-projet de loi sur l'art infirmier approuvé en Conseil des ministres le 12 janvier 2024. Les dispositions de l'arrêté royal sur l'assistant en soins infirmiers relatives à l'évaluation de la complexité sont mises en conformité avec l'avant-projet.

Enfin, une prestation technique supplémentaire est ajoutée à la compétence de l'assistant en soins infirmiers, à savoir le prélèvement de sang transfusionnel et de ses dérivés.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Définition des compétences des infirmiers de pratique avancée

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les compétences des infirmiers de pratique avancée.

Le projet détermine les compétences attribuées aux infirmiers de pratique avancée en précisant les activités cliniques et actes médicaux qu'ils peuvent exercer ainsi que les conditions auxquelles ils peuvent les accomplir.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Maintenance de l'application Tarbel2 de l'Administration générale des douanes et accises

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la maintenance de l'application Tarbel2 de l'Administration générale des douanes et accises.

Tarbel2 est une application qui contient un module de validation et de calcul qui permet de remplir les différentes conditions, sur base du code marchandise et du pays d'origine/destination, et de calculer le montant des droits à payer.

Le marché pour la maintenance de Tarbel2 sera passé par procédure négociée sans publication pour une période de 2 ans avec European Dynamics (monopole).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Précisions relatives à des mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal précisant l'arrêté royal relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables et l'indemnisation des titulaires d'une concession domaniale offshore en cas d'indisponibilité du Modular Offshore Grid.

Concrètement, les adaptations suivantes ont été apportées :

- une modification d'ordre rédactionnel visant à préciser le texte existant relatif à la durée de validité des certificats verts
- une modification du délai de conservation des certificats verts dans la banque de données de cinq ans à une durée indéterminée, simplifiant ainsi le rapportage à long terme concernant les certificats délivrés
- une précision selon laquelle l'obligation de paiement n'est pas liée à une quelconque condition, prestation ou transfert de certificats verts
- une disposition selon laquelle l'arrêté royal entre en vigueur après sa publication au Moniteur belge

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Marché public relatif aux divers services de sécurité de l'information pour l'administration fédérale

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif aux divers services de sécurité de l'information pour l'administration fédérale (SECaaS : Security as a Service).

Ce marché a pour objectif de permettre aux services publics fédéraux de :

- disposer de services techniques de sécurité qui leur garantiront d'être prémuni de la cybercriminalité et du cyberterrorisme en leur fournissant une protection de leurs centres de données (on-premises ou dans le cloud), de leurs endpoints et leurs logiciels
- pouvoir répondre aux recommandations de la RGPD et de la Directive NIS 2, afin de permettre à l'administration fédérale de pouvoir se mettre en conformité avec cette directive ainsi qu'avec les législations belge et européenne sur base des 5 fonctions de NIST Cybersecurity framework (Identifier, Protéger, Détecter, Répondre, Restaurer) reprises dans les Cyberfondamentaux du CCB

Ce marché de services à bordereau de prix sera passé par la procédure concurrentielle avec négociation, pour une durée de 7 ans.

Le Conseil des ministres marque également son accord sur la prolongation du contrat actuel SECaaS I en raison d'un monopole technique jusqu'à ce que la nouvelle solution SECaaS II envisagée dans le cadre de ce nouveau marché soit pleinement opérationnelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Beliris : construction d'une piste cyclable sur le boulevard Lambermont

Sur proposition de la ministre en charge de Beliris Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public de travaux relatif à la construction d'une piste cyclable sur le boulevard Lambermont à Schaerbeek, dans le cadre de l'accord de coopération Beliris.

Le projet consiste à :

- aménager une piste cyclable/rue cyclable sur la latérale Est des boulevards Lambermont et Général Wahis et des traversées cyclables jusqu'à la latérale Ouest pour certains carrefours
- aménager un jardin de pluie et une zone de rencontre entre la rue Kennis et l'avenue Britsiers
- remplacer l'éclairage public sur tout l'axe et aménager des plantations à différents endroits
- réaménager les trottoirs de la latérale Est des boulevards Lambermont et Général Wahis

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole (NL)  
+32 478 44 07 01  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Déploiement d'un système de contrôle et de vérification des diamants

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de la mise en œuvre de mesures restrictives à l'encontre des diamants russes et a pris acte des besoins supplémentaires en personnel et moyens de fonctionnement.

La Belgique a présenté en septembre 2023 une proposition de sanctions à l'encontre des diamants russes à la Commission européenne et aux pays du G7. Le G7 en a finalement adopté les grands principes et l'Union européenne a inclus la proposition dans le douzième paquet de sanctions.

En vue de la poursuite de la mise en œuvre de ces sanctions et du bannissement des diamants russes de la chaîne d'approvisionnement des marchés des pays du G7 et de l'Union européenne, un système conjoint de vérification et de certification a été déployé pour les diamants bruts, polis et synthétiques.

Les principes fondamentaux de ce système sont les suivants :

- le contrôle de l'origine des diamants via la création d'une identité numérique des diamants enregistrée sur une plateforme, sécurisée par la technologie « blockchain » et reliée à une technologie de traçage
- les contrôles des diamants bruts dont les documents attestent l'origine non russe seront effectués par les points de contrôle ayant démontré leur capacité et leur expertise dans la mise en œuvre des contrôles et vérifications nécessaires
- un certificat G7 sera une condition préalable à l'exportation de diamants polis par les acheteurs et les producteurs vers les marchés du G7
- la Belgique se voit confier un rôle important en tant que point de contrôle via le Diamond Office d'Anvers, où les douanes et le SPF Économie sont déjà présents

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

François Bailly  
Porte-parole (FR)  
+32 488 07 05 12  
[francois.bailly@premier.be](mailto:francois.bailly@premier.be)

Bram Delen  
Porte-parole (NL)  
+32 497 30 82 05  
[bram.delen@premier.be](mailto:bram.delen@premier.be)

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des  
Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la  
fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Location d'un espace auprès de la Banque nationale de Belgique pour la Monnaie royale de Belgique

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prise en location d'un espace en faveur de la Monnaie royale de Belgique (MRB) auprès de la Banque nationale de Belgique (BNB).

Un contrat de mise à disposition a été négocié entre la Régie des bâtiments et la BNB, prévoyant la mise à disposition d'une surface d'environ 275 m<sup>2</sup> pour que la Monnaie royale puisse continuer ses missions dans les meilleurs conditions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Financement complémentaire de l'aide à l'Ukraine via le SPUR

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre à la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un financement complémentaire de l'aide à l'Ukraine via le Special Program for Ukraine and Moldova Recovery (SPUR).

Le SPUR fait partie du Crisis Facility de l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale.

Concrètement, il s'agit de l'octroi d'une contribution de dix millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation provenant de la provision interdépartementale « Ukraine » pour répondre aux besoins économiques et sociaux en Ukraine consécutifs à la guerre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Caroline Gennez, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 206 95 00  
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans  
Porte-parole  
+32 494 91 45 97  
[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Cadre de financement pour le soutien humanitaire en l'Ukraine

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un cadre de financement à l'appui de la réponse humanitaire pour l'Ukraine.

Le cadre de financement s'inscrit dans le droit fil de la décision du Conseil des ministres du 15 décembre 2023 où un accord de principe a été conclu pour fournir 15 millions d'euros sur les ressources disponibles du Fonds Ukraine pour l'aide humanitaire en Ukraine.

Il s'agit du soutien à un projet humanitaire mis en œuvre par une organisation humanitaire internationale et du financement du fonds humanitaire pays d'OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) en Ukraine en réponse aux besoins humanitaires en Ukraine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu  
développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 206 95 00  
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans  
Porte-parole  
+32 494 91 45 97  
[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Soutien financier au Humanitarian Fund en Ukraine (UHF)

Sur proposition de la ministre de la coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet de convention et un projet d'arrêté ministériel relatifs à une aide financière au « Humanitarian Fund » en Ukraine (UHF).

Le projet d'arrêté ministériel libère un montant de 7 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation pour 2024, en faveur de l'UHF géré par OCHA (« United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs »).

Le projet de convention précise les modalités spécifiques de l'exécution de cette contribution financière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu  
développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 206 95 00  
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans  
Porte-parole  
+32 494 91 45 97  
[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Régie des bâtiments : octroi d'une emphytéose relative à une parcelle de terrain à Tongres

Sur proposition du secrétaire d'Etat en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'une emphytéose relative à une parcelle de terrain à Tongres.

Les bâtiments administratifs sis à Tongres, Kielenstraat 20 et 22-24, appartiennent à l'État belge et sont gérés par la Régie des bâtiments. Différents services du SPF Justice y sont hébergés. La Ville de Tongres souhaite utiliser une partie du jardin intérieur du Palais de justice en vue de la création d'un parc urbain.

Le Conseil des ministres autorise dès lors le secrétaire d'État en charge de la Régie des bâtiments à concéder une emphytéose à l'administration communale de Tongres pour cette parcelle de terrain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Financement du projet humanitaire « ICRC activities in Ukraine »

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel et un projet de lettre-convention relatifs au financement du projet « ICRC activities in Ukraine » du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Le projet d'arrêté ministériel octroie au projet huit millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation provenant de la provision départementale « Ukraine » pour répondre aux besoins humanitaires.

Le projet de lettre-convention adressé au CICR précise le budget et les modalités spécifiques de l'exécution de l'opération.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu  
développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 206 95 00  
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans  
Porte-parole  
+32 494 91 45 97  
[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Emphytéose pour un pavillon de délasserment pour retraités dans le parc du Cinquantenaire à Bruxelles

Sur proposition du secrétaire d'Etat en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal organisant la mise à disposition d'un bien immobilier, propriété de l'Etat fédéral et géré par la Régie des bâtiments, à la Ville de Bruxelles par la conclusion d'un contrat d'emphytéose de 15 ans.

L'Etat belge met à la disposition de la Ville de Bruxelles, depuis plusieurs années, le Pavillon de délasserment pour retraités au sein du Parc du Cinquantenaire afin d'accueillir une maison de quartier (lieu de rencontre de retraités). Cette mise à disposition actuelle, qui est temporaire et gratuite, est réglée par une convention à titre précaire.

Il est dès lors proposé de conclure, avec la Ville de Bruxelles, un acte d'emphytéose d'une durée de 15 ans renouvelable une fois afin que celle-ci puisse jouir des mêmes droits et obligations qu'un propriétaire. Les modalités pratiques de l'emphytéose sont fixées dans un projet d'arrêté royal, approuvé par le Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2024](#)

## Réforme du plan comptable applicable à l'Etat fédéral

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la secrétaire d'Etat au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal fixant le plan comptable applicable à l'Etat fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune.

Le projet d'arrêté royal fait suite à un avis général de la Commission de la comptabilité publique (CCP) qui vise à réformer l'arrêté royal "Plan comptable"

Les principaux avantages de cette réforme sont les suivants :

- une interprétation pragmatique et flexible du fonctionnement de la CCP en adaptant l'arrêté royal Plan comptable plutôt qu'en réformant la législation de base en matière de comptabilité publique
- la concrétisation des objectifs à long terme, fixés par la CCP dans le cadre de son mandat, dans une planification claire qui est approuvée en séance plénière au début de chaque année civile. Cela permet de fixer un objectif clair sur base annuelle sous forme d'un avis à approuver
- le développement de sa fonction de réseau sur l'échange d'informations comptables entre les entités CCP dans le cadre des bonnes pratiques
- suivi de l'évolution des normes EPSAS et IPSAS par la CCP et transmission des informations à ce sujet à ses membres en organisant des sessions d'information ou en servant à titre d'intermédiaire pour les enquêtes et les questionnaires à ce sujet

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'Etat fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys

Porte-parole

+32 479 90 90 77

[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour 2024

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les montants des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour l'année 2024.

Les montants des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour l'année 2024 sont fixés à :

- 1.285.441.000 euros pour les cinq unions nationales
- 22.804.000 euros pour la Caisse des soins de santé de HR Rail

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Définition des zones opérationnelles du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de la Belgique

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les lieux où les membres du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) peuvent opérer.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Dispositions diverses en matière de drogues

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses dispositions en matière de stupéfiants, de substances psychotropes et de substances vénéneuses et toxiques.

Le premier objectif du projet d'arrêté royal est d'assouplir les conditions de délivrance du médicament minoxidil. Auparavant, seul le minoxidil dosé à 2 % était en vente libre chez les pharmaciens sans ordonnance. Cette limite sera portée à 5 %.

En outre, la limite de THC autorisée au niveau national dans le chanvre cultivé légalement sera alignée sur la limite de 0,3 % introduite par la nouvelle politique agricole commune européenne. Cela ne concerne que le chanvre cultivé à des fins industrielles.

Le projet permet également la conservation électronique des bons de commande dans le cadre de transactions portant sur des stupéfiants. En outre, le projet soumet une liste de nouvelles substances aux mesures de contrôle imposées par la législation sur les médicaments et permet d'accorder des autorisations d'activité pour une période plus courte que les trois ans habituels, en fonction des besoins spécifiques du titulaire de l'autorisation à la lumière de ses activités.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2024](#)

## Gestion des passifs nucléaires

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal et une proposition d'accord financier en matière de gestion des passifs nucléaires.

Plus concrètement, voici ce qui a été approuvé :

- un projet d'arrêté royal fixant le montant prévu pour le financement du passif nucléaire SCK CEN pour l'année 2024
- un projet d'arrêté royal fixant le montant prévu pour le financement du passif nucléaire BP1/BP2 pour l'année 2024
- proposition de financement pour la gestion des passifs de l'IRE pour les années 2024 et 2025
- un projet d'arrêté royal qui fixe les valeurs des paramètres dans la formule permettant de calculer la quote-part de chaque contributeur à la cotisation d'intégration et déterminant les délais endéans lesquels cette quote-part doit être acquittée
- une proposition d'accord financier entre l'État fédéral et la Région wallonne sur la rétrocession des cellules C15 à C20 du bâtiment B6 du site de l'IRE à Fleurus

Les deux premiers projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi, le troisième est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

StéphanieMaquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Désignation du président du Conseil fédéral de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation d'un nouveau président du Conseil fédéral de police.

Fernand Koekelberg est désigné comme nouveau président du Conseil fédéral de police, succédant à Willy Bruggeman, pour un mandat de quatre ans qui débutera le 7 mai 2024.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Dispositions diverses relatives au travail concernant les travailleurs indépendants des plateformes numériques

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant des conditions minimum pour les contrats d'assurance auxquels les exploitants de plateformes numériques doivent souscrire pour les travailleurs indépendants de ces plateformes.

Ces conditions doivent offrir une protection au moins équivalente à la loi sur les accidents de travail. Les principales innovations visant à adapter en ce sens le régime sur les accidents de travaux sont les suivantes :

- la définition d'« accident du travail » et de « trajet couvert par l'assurance »
- la détermination de la rémunération de base
- la création d'un Fonds des accidents de travail pour les collaborateurs indépendants de plateformes numériques donneuses d'ordre

Le projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Exonération fiscale pour les flexi jobs dans le champ d'application élargi de la Communauté germanophone

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal en matière d'exonération fiscale liée à l'élargissement du champ d'application des flexi jobs au sein de la Communauté germanophone.

À partir du 1er juillet 2024, le champ d'application des flexi jobs sera étendu à trois secteurs dans la Communauté germanophone, à savoir les travailleurs et les employeurs dont l'activité principale est la garde d'enfant, l'enseignement officiel et les membres du personnel de l'enseignement libre subventionné par la Communauté, et certains travailleurs et employeurs du secteur du sport et de la culture.

Le projet acte l'entrée en vigueur de l'exonération fiscale du régime des flexi jobs dans ces secteurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

## Instauration du service volontaire d'utilité collective- Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi instituant un service volontaire d'utilité collective (SUC).

Le SUC prévoit de répondre à un besoin sociétal en proposant aux jeunes de 18 à 25 ans, bénéficiaires d'une allocation de chômage ou du revenu d'intégration sociale, de se rendre utile à la société. Ils recevront une formation visant à renforcer leur compétences sociales et relationnelles, et à leur donner une meilleure aptitude à la vie en groupe, ainsi qu'un accompagnement durant leurs prestations.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, formalise ainsi les conditions et les modalités d'admission et de fin du SUC volontaire, et fixe le statut administratif et pécuniaire qui détermine les conditions dans lesquelles se déroule le SUC.

Il prévoit également que les activités exercées au sein de la Défense ne revêtent pas un caractère opérationnel. Les prestataires ne viennent pas en renfort du personnel de la Défense, et leurs prestations ne se substituent en rien à celles du personnel organique à la Défense.

Le projet est soumis à la signature du Roi et sera ensuite publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2024](#)

## Planification d'urgence et gestion de crise

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et ses arrêtés d'exécution visant à établir un cadre juridique harmonisé pour la planification d'urgence et la gestion de crise sur le territoire belge.

L'avant-projet de loi et ses arrêtés d'exécution répondent aux objectifs suivants :

- la création d'une base légale solide et flexible pour la planification d'urgence et la gestion de crise, tant au niveau national que local
- la clarification des tâches et responsabilités des différents acteurs
- un ancrage solide du rôle des autorités administratives compétentes dans la gestion de situations d'urgence et de crises nationales, en vue de l'unité de commandement
- la poursuite de la professionnalisation de la planification d'urgence et de la gestion de crise
- la clarification du rôle des secteurs dans la planification d'urgence et la gestion de crise
- l'actualisation du plan d'urgence national
- l'élaboration de dispositions de base concernant la période de rétablissement, avec une attention particulière à la transition de la gestion de la phase aiguë d'une situation de crise vers la période de rétablissement
- l'établissement de la base de collaboration avec les entités fédérées, en les invitant à prendre part aux organes, sur une base volontaire
- créer la base légale pour la collaboration avec les entités fédérées

Afin d'harmoniser la réponse aux crises entre les différents acteurs compétents et d'optimiser leur collaboration, plusieurs nouvelles missions et structures ont également été ajoutées. Cet avant-projet de loi et ses arrêtés d'exécution ont été élaborés après une large concertation avec les acteurs concernés.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi relatif à la planification d'urgence et à la gestion de crise*

*Projet d'arrêté royal portant fixation du plan d'urgence national*

*Projet d'arrêté royal relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)